



POLITIQUE 13.15

LA DISTINCTION HONORIFIQUE DE LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA (PARACHUTISTE)

Autorisé par la Comité exécutif le 22 octobre, 2006

INTRODUCTION

1. Cette politique remplace l'OAIC 47-05 tel que annulé par le Directeur Cadets et Rangers juniors canadiens.
2. La Ligue des cadets de l'Armée du Canada a créé une distinction honorifique annuelle pour le meilleur cadet graduant du cours de parachutiste des cadets de l'armée. Elle se nomme "La distinction honorifique de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (Parachutiste)." Cette distinction honorifique est administrée par le bureau national de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
3. Une seule distinction honorifique sera présentée annuellement au défilé de graduation du Centre national d'instruction des cadets de l'Armée (CNICA) Connaught par un représentant de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. La distinction honorifique se présente sous forme d'une montre en or avec l'emblème des RCAC gravé sur le cadran.
4. Chaque finissant recevra une pièce de monnaie commémorative du défi de parachutisme des mains d'un membre de l'Association d'aéroporté.
5. De plus, les finissants du cours de parachutisme sont éligibles à recevoir une bourse d'études postsecondaires d'une valeur de 500 \$, disponible grâce à la générosité des vétérans du 1^{er} Bataillon canadien d'aéroporté, tel que détaillé dans la politique 17.2 de la LCAC.

AUTORITÉ

6. L'agence autorisée à approuver la proposition du candidat pour cette distinction honorifique est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.

CRITÈRES DE SÉLECTION

7. Le meilleur cadet doit être sélectionné en se basant sur les critères de sélection suivants :
 - a. tenue et conduite;
 - b. volonté d'accepter des tâches et des responsabilités;
 - c. la preuve des qualités de chef;



- d. participation dans les programmes et activités hors cours;
- e. condition physique et endurance; et
- f. activité durant les cours (incluant le niveau de performance et d'effort démontré).

CONSEIL DE SÉLECTION

8. Un conseil de sélection doit être établi au CNICA Connaught afin de s'assurer que le cadet le plus méritant est sélectionné pour cette distinction honorifique conformément aux critères de sélection.

AVIS

9. La région du Centre doit faire parvenir le nom gagnant avec le corps de cadets au bureau national de la Ligue et D Cad 4-4 au plus tard le 15 septembre de chaque année.